Image not found or type unknown

Retirer une plainte avec garde à vue

Par **IONIQUE_old**, le **15/10/2007** à **09:12**

bonjour,

mon ami m'a agreesé à la maison emmené par les gendarmes il est resté 24 heures en garde à vue je voudrais retirer ma plainte mais on me dit que je ne peux pas vu qu'il a été en garde vue.

Quoi faire?

Par **Adam Kadamon**, le **16/10/2007** à **00:59**

Bonjour,

Vous pouvez retirer votre plainte mais cela n'entrainera pas la fin des poursuites pénales.

Si le service refuse de vous ré-entendre concernant ce retrait de plainte, écrivez au procureur de la République en rappelant les références de la procédure.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés